

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2014.

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 11 Juillet 2014 a été affiché le 29 Juillet 2014, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 29 Août 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 05 Septembre 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Achat de terrains à la Loge.
- 2- Atelier « Corps et Mémoire » : prise en charge de la Commune.
- 3- Projet pour la Dotation de Solidarité Rurale 2014.
- 4- Demande d’admission en non-valeur.
- 5- Décisions modificatives n°1 et 2 au budget Primitif 2014.
- 6- Redevance Télécom 2014.
- 7- Communauté d’Agglomération de Blois : désignation du représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d’évaluation des charges Transférées).
- 8- Rapport d’activités 2013 d’Agglopolys.
- 9- Questions diverses.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, Mme Christine PAVY, M. Jean-François CHAMP, M. André MANDARD adjoints au Maire.
Mme Dorothee ANSERMINO, Mme Axelle BERGERON, Mme Isabelle BOUCARD, Mme Edith COULMEAU, Mme Isabelle DAVY, M Jean-Claude FROMET, Mme Chloé GAUTIER, M Serge NOUZIERES, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur René GROSOS qui a donné pouvoir à Madame Christine PAVY.
Monsieur Dominique PILLOT qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-François CHAMP.

Mme Christine PAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 04 Juillet 2014.

La modification suivante est demandée :

P 5/5, 9^{ème} paragraphe, ajouter « Mr GROSOS souligne qu’un certain nombre de riverains n’élèguent pas les arbres de leurs propriétés longeant les routes ».

Le Procès-verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 11 Juillet 2014.

La modification suivante est demandée :

Ajouter dans les absents excusés : Mme Isabelle DAVY qui a donné pouvoir à Mr André MANDARD.

Le Procès-verbal du 11 Juillet est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

1- Achat de terrains à la Loge.

Terrain DAUDIN.

Le Maire explique que Madame Francine DAUDIN épouse MARTINE et Monsieur Bernard DAUDIN proposent de vendre à la Commune la parcelle E 22 située au lieu-dit « La Loge », d'une superficie de 685 m².

Le Maire souligne l'opportunité d'acquérir cette parcelle pour l'aménagement de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m² à 6,50 €, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 Décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix POUR.

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée E 22 (685 m²) sise au lieu-dit « La Loge », appartenant à Madame Francine DAUDIN épouse MARTINE et Monsieur Bernard DAUDIN au prix de 6,50 € le m² soit 4 452,50 € pour un total de 685 m².
- CHARGE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.
- DIT que les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

Terrain COURTOIS-QUEREY.

Le Maire explique que Madame Danielle COURTOIS – QUEREY propose de vendre à la Commune la parcelle E 29 située au lieu-dit « La Loge », d'une superficie de 504 m².

Le Maire souligne l'opportunité d'acquérir cette parcelle pour l'aménagement de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m² à 6,50 €, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 Décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix POUR.

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée E 29 (504 m²) sise au lieu-dit « La Loge », appartenant à Madame Danielle COURTOIS-QUEREY au prix de 6,50 € le m² soit 3 276 € pour un total de 504 m².
- CHARGE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.
- DIT que les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

Le Maire explique que pratiquement tous les terrains du projet de La Loge sont achetés sauf la plus grande parcelle appartenant à Mme LESIAK, qui ne veut pas vendre au prix proposé par la commune. Pour ne pas bloquer le projet, la commune envisage une expropriation.

Le Maire parle du choix de l'emplacement de la future salle associative qui a fait débat à la dernière réunion sur La Loge. Il revoit le Cabinet SATIVA, le 22 Septembre à 16h00 pour étudier d'autres paramètres.

Mr GUELLIER rencontrera l'Architecte des Bâtiments de France, le 24 Septembre à 9h00 pour lui présenter le projet.

2- Atelier « Corps et Mémoire » : prise en charge de la commune.

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'action sociale, les communes d'Orchaise, Molineuf et Chambon-sur-Cisse proposent une activité intercommunale « Corps et Mémoire ». Le coût total de cette action destinée aux personnes de 65 ans et plus est de 600 € pour 12 séances d'octobre à décembre 2014 et sera financé par les 3 communes et une contribution des participants. Le Maire demande au conseil de donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet intercommunal « Corps et Mémoire » pour un montant de 600 € TTC qui sera financé à parts égales par les 3 communes d'Orchaise, Molineuf et Chambon-sur-Cisse soit 200 € TTC,
- DECIDE de fixer une participation de 15 € pour les personnes de Molineuf qui s'inscriront à l'atelier,

3- Projet pour la Dotation de Solidarité Rurale 2014.

Le Maire explique qu'un projet d'investissement par an et par commune peut être financé par le Conseil Général avec cette dotation (Communes – 2 000ha).

Le projet est à inscrire avant le 15 Novembre 2014 et doit être terminé avant fin 2015.

La subvention accordée est de l'ordre de 20 000€.

Mme PAVY souhaiterait continuer les travaux d'aménagement de trottoirs Route d'Orchaise.

Mme ANSERMINO pense à un projet pour les jeunes comme une piste de Skate Park.

Mme BERGERON propose l'installation d'une passerelle aux Rinceaux pour finaliser l'aménagement du site.

Le Maire indique que le coût serait de 80 000€ environ et qu'il resterait 60 000€ à la charge de la Commune. Il peut se renseigner pour obtenir d'autres subventions notamment auprès du Pays des Châteaux et de la réserve parlementaire.

Mr FROMET est favorable à ce projet qui s'inscrit dans la continuité des chemins de randonnées.

Mr CHAMP est d'accord car cela est demandé par beaucoup d'habitants. Il souhaite prévoir une réunion de la Commission des Finances, fin Septembre pour étudier également les prévisions 2015 en investissement.

4- Demande d'admission en non-valeur.

Le Trésorier d'Onzain a transmis une liste de débiteurs dont la dette est irrécouvrable pour différents motifs.

La créance est de 59,26 €.

Le Maire demande au Conseil s'il accepte l'admission en non-valeur de cette créance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant de 59,26 €.

5- Décisions modificatives n°1 et 2 au budget Primitif 2014.

Décision modificative n°1.

Afin de régler les factures impayées à la commune, suite à la liquidation judiciaire de la société SARL CENITZ, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement : Dépenses

- Compte 617 = - 700 €
- Compte 673 = + 700 €

Le Maire précise que la dette s'élève à 1 398,28€.

Décision modificative n°2.

Afin de contribuer au mécanisme du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement : Dépenses

CHAP : 011 : c/ 617 = - 180 €

CHAP : 014 : c/ 73925 = + 180 €

6- Redevance Telecom 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance 2014 versée au gestionnaire du domaine occupé à sa valeur maximale, à savoir :

- 53,87 €/km (artère aérienne),
- 40,40 €/km (artère en sous-sol),
- 26,94 €/m² d'emprise au sol.

Soit 710,46 €.

7- Communauté d'Agglomération de Blois : désignation du représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges Transférées).

Lorsqu'une commune entre dans une communauté de communes celle-ci perçoit directement l'ancienne taxe professionnelle. Les dépenses que réalisait la commune pour les compétences transférées à la communauté des communes sont évaluées sur 3 ans par la CLECT et la différence recettes-dépenses est reversée à la commune (environ 30 000€ pour Molineuf). Un représentant de la commission est désigné, par commune. Le Maire propose sa candidature.

Rapport :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique implique la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges liées aux compétences transférées par les communes à la communauté d'agglomération.

Le rôle de cette commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est primordial car c'est sur la base de son rapport que les conseils municipaux déterminent dans des conditions de majorité qualifiée l'évaluation du coût net des charges transférées qui sert au calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres.

La commission rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il appartient au conseil communautaire de créer la commission locale d'évaluation des charges transférées et d'en déterminer la composition à la majorité des deux tiers, étant précisé que la commission est composée de membres des conseils municipaux et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La représentation des communes au sein de cette commission a été établie comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES
AVERDON	1 siège
BLOIS	7 sièges
CANDE-SUR-BEUVRON	1 siège
CELLETES	1 siège
CHAILLES	1 siège
CHAMBON-SUR-CISSE	1 siège
CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	1 siège
CHAUMONT-SUR-LOIRE	1 siège
CHEVERNY	1 siège
CHITENAY	1 siège
CHOUZY-SUR-CISSE	1 siège
CORMERAY	1 siège
COULANGES	1 siège
COUR-CHEVERNY	1 siège
FOSSE	1 siège
FRANCAY	1 siège
HERBAULT	1 siège
LA CHAPELLE-VENDOMOISE	1 siège
LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR	2 sièges
LANCOME	1 siège
LANDES-LE-GAULOIS	1 siège
LES MONTILS	1 siège
MAROLLES	1 siège
MENARS	1 siège
MESLAND	1 siège
MOLINEUF	1 siège
MONTEAUX	1 siège

MONTHOU-SUR-BIEVRE	1 siège
ONZAIN	1 siège
ORCHAISE	1 siège
RILLY-SUR-LOIRE	1 siège
SAINT BOHAIRE	1 siège
SAINT CYR-DU-GAULT	1 siège
SAINT DENIS-SUR-LOIRE	1 siège
SAINT ETIENNE-DES-GUERETS	1 siège
SAINT GERVAIS-LA-FORET	2 sièges
SAINT LUBIN-EN-VERGONNOIS	1 siège
SAINT SULPICE-DE-POMMERAY	1 siège
SAMBIN	1 siège
SANTENAY	1 siège
SEILLAC	1 siège
SEUR	1 siège
VALAIRE	1 siège
VEUVES	1 siège
VILLEBAROU	1 siège
VILLEFRANCOEUR	1 siège
VILLERBON	1 siège
VINEUIL	2 sièges

Il appartient à chaque conseil municipal de désigner, en son sein, son ou ses représentants à la CLECT.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner son (ses) représentant(s) pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- DESIGNER Mr Jean-Yves GUELLIER pour représenter la commune de Molineuf et siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

8- Rapport d'activités 2013 d'Agglopolys.

Le rapport d'activités d'Agglopolys est voté par le Conseil Communautaire et doit être porté à la connaissance de chaque conseil municipal.

Le rapport 2013 a été transmis par mail à chaque conseiller municipal pour consultation.

Le Maire indique que ce rapport est très important, très complet car il regroupe toutes les activités d'Agglopolys et permet de mieux connaître ses compétences.

Aucune observation particulière n'est faite.

9- Questions diverses.

- **DPU BERNARD et GAUDILLERE.**

Le Maire n'entend pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la parcelle appartenant à Monsieur BERNARD Jacques et Madame GAUDILLERE Colette Section E – n°1218 et n°1045 situées à Molineuf –5bis chemin du Gué Taureau - 411190 MOLINEUF.

- **Référent sécurité routière.**

Le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet demandant le nom de l'élu référent sécurité routière. Mr Jean-claude FROMET accepte cette désignation.

- **Défi inter-entreprises.**

Le Maire demande si des conseillers sont intéressés pour constituer une équipe de 4 personnes pour participer aux épreuves du Défi inter-entreprises, le 19 Septembre. Mme ANSERMINO, BERGERON, Mrs GUELLIER et FROMET sont d'accord.

- **Carrefour devant la Chapelle.**

L'aménagement provisoire actuel va devenir définitif et les travaux vont commencer prochainement.

Mr GOHIER a fait état auprès du Conseil Général des quelques remarques négatives qu'il avait recueillies des habitants mais le Conseil Général souhaite maintenir cet aménagement.

TOUR DE TABLE.

- Mr MANDARD évoque la 9^{ème} Promenade Artistique qui comptera 15 pôles d'exposition, 40 artistes plus le Foyer Amitié de Chambon.
- Mme PAVY remercie à l'avance les bonnes volontés qui peuvent venir aider à l'installation de l'exposition, Samedi à 8h30 avec les artistes.
- Mme COULMEAU indique qu'il y a eu des petits soucis d'éclairage dans certains lieux.. Elle tient à remercier Mme DA ROCHA qui s'investit beaucoup et assure le lien avec les artistes.
- Mr MANDARD indique qu'on lui a signalé que le banc à « Bury » était mal placé.
- Mme BERGERON fait savoir qu'un habitant lui a demandé si la petite parcelle située Chemin des Petits Prés devant le transformateur était achetable.
Mr GOHIER répond que non, car le transformateur est en fonction.
- Mme ANSERMINO rappelle que la journée éco-citoyenne a lieu le 07 Septembre à 10h00, après la randonnée de la Molineuvoise. Il y a également le vide-grenier des Pompiers à Chambon-sur-cisse.
- Mme DAVY souhaite que les conseillers se rendent au vide-grenier des Pompiers pour assurer le soutien de sa commune, bien que la journée de dimanche soit chargée.
Elle donne le compte-rendu de la réunion du SIVOS, le 28 Août dans laquelle il a été voté le réaménagement du temps de travail des agents de l'Accueil de loisirs. La rentrée s'est bien passée, un élu par commune étant le référent pour la mise en place et le suivi de la réforme. Les activités sont gratuites. Une réunion de concertation aura lieu le 16 Septembre à 18h30 à Chambon avec tous les intervenants.
- Mme PAVY annonce le bilan financier du 14 juillet : 2 737,02€ en dépenses, 1 316€ en recettes soit 1 416€ à la charge de la commune.
Elle s'est renseignée pour l'achat d'un barnum et a reçu un devis de 2 727€. Le Maire va voir le montage de ce type de barnum, le 18 Septembre à la Halle aux grains.
Mme PAVY demande une date pour établir le planning des manifestations. La réunion est fixée au 2 Octobre à 20h30.
- Mr GOHIER indique qu'un spot blanc a été installé au-dessus du passage piéton situé face à l'école pour améliorer la sécurité.
Une formation sur les plantes invasives de la Cisse est organisée par le FREDON à Onzain, les 2 et 3 Octobre. Ceux qui sont intéressés doivent s'inscrire.
- Mme DAVY demande si les jobs d'été se sont bien passés. Le Maire répond que tout le monde a été satisfait du travail des 4 jeunes.
- Mme BOUCARD demande si le compte- rendu de la réunion du COS est arrivé. C'est à vérifier.
- Mr GUELLIER rappelle les dates des prochaines manifestations.
 - Le 13/09 vernissage de la Promenade Artistique à 19h00, bal à l'Hôtel du pont, le 21/09 à 9h30 Place de la Mairie, randonnée Etude et Paysages, organisée par Agglopolys. Le 24/09 à 20h30 aux Lobis « la ligne de Partage des Eaux », documentaire proposé par Agglopolys, le 26/09, soirée pour tous les conseillers des 48 communes d'Agglopolys, le 27/09 à 14h00, visite de la commune par les Conseillers, le 08/10 à 20h00, réunion de Conseil Municipal.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 23h25.